



**Comité Régional Tennis  
Liège**  
Maison des Sports  
rue des Prémontrés, 12 - 4000  
Liège  
Tel : 04/237.91.24 ou 25  
Fax : 04/222.90.51  
Mail : secretariat@aftliege.net

## **RAPPEL : TRANSFERT DES JOUEURS**

La période officielle des transferts est du **15.12.2016 au 15.01.2017**

Tout joueur ayant participé à une rencontre interclubs (« être inscrit sur la feuille de résultats ») la saison précédente doit demander son transfert s'il désire défendre les couleurs d'un autre club dès le 1<sup>er</sup> avril. A cet effet, il doit adresser un formulaire de transfert dûment complété (signatures du joueur et du secrétaire du nouveau club) au secrétariat régional de la région à laquelle appartient son nouveau club, pour le 15 janvier 2017 au plus tard, date de la poste faisant foi ou via tout autre moyen mis en place par l'AFT.

La période des transferts commence le 15 décembre et se termine le 15 janvier. Toutefois, si le 15 janvier est un samedi ou un dimanche, la date limite est automatiquement reportée au lundi, la date de la poste faisant foi.

Seules les demandes de transfert introduites au moyen du formulaire officiel de l'AFT ou de Tennis Vlaanderen ou via tout autre moyen mis en place par l'AFT sont valables.

Une seule demande de transfert peut être introduite.

Le transfert et l'inscription dans un autre club peuvent être refusés soit si le joueur n'est pas en règle de cotisation vis-à-vis du club qu'il quitte (voir article 28 du règlement d'ordre intérieur), soit si le joueur a des dettes (location de courts, entraînements,...) envers le club qu'il quitte.

Il appartient au club de produire les preuves incontestables de ces dettes.

Les secrétaires des clubs communiquent pour le **1<sup>er</sup> décembre** au plus tard, la liste des personnes concernées au secrétariat régional qui peut en avvertir chaque club. Ils l'informent du paiement des sommes dues.

Pour les joueurs âgés de moins de 18 ans, la signature des parents (ou de toute personne en charge d'administration légale du mineur) est exigée.

**Vous pouvez imprimer un formulaire de transfert sur notre site**  
[www.aftliege.net](http://www.aftliege.net)  
**dans la rubrique classement.**